

UNIVERSAL HEALTH COVERAGE DAY JOURNÉE MONDIALE DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

12 décembre 2014

Abidjan, INADES-Formation, Côte d'Ivoire



Photos de famille des participants à la journée mondiale de la couverture santé universelle, le 12 décembre 2014

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) et l'ONG Médecins du Monde (Mdm), ont organisé, le vendredi 12 décembre 2014, à l'INADES-Formation, un panel sur le thème : « **Mise en place de la Couverture Maladie Universelle : Quelles conditions pour assurer à toute la population l'égalité et l'équité dans l'accès aux soins de santé de qualité ?** »

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, le rapport général de ce panel



**Convention de la Société
Civile Ivoirienne**



**Plateforme de la Société Civile
Africaine pour la Couverture
Sanitaire Universelle**



**UNIVERSAL HEALTH COVERAGE DAY
JOURNEE DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

12 décembre 2014

Abidjan, INADES-Formation, Côte d'Ivoire

**RAPPORT GENERAL
DU PANEL POUR UN PLAIDOYER EN FAVEUR
DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE**

Thème :

« Mise en place de la Couverture Maladie Universelle : Quelles conditions pour assurer à toute la population l'égalité et l'équité dans l'accès aux soins de santé de qualité ? »

Vendredi 12 décembre 2014

INADES-Formation

Siège provisoire : Cocody, Cité des Arts, siège de la LIDHO, 06 BP 2768 Abidjan 06,

Tel.: (+225) 20 00 02 41/ 08 17 24 34 / 40 38 39 74

Site web: www.societecivile-csci1.org

Emails: convention@societecivile-csci.org

csci2006@yahoo.fr

I. INTRODUCTION

Le vendredi 12 décembre 2014, à l'occasion de la journée mondiale de la couverture santé universelle, s'est tenue à l'INADES-Formation, à l'initiative de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) et l'ONG française Médecins du Monde (Mdm), un panel sur le thème « **Mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU) : Quelles conditions pour assurer à toute la population l'égalité et l'équité dans l'accès aux soins de santé de qualité ?** »

L'organisation de cet évènement visait les objectifs suivants :

- ✓ D'amener les acteurs de la société civile à s'engager dans un dialogue politique constructif avec les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers autour de la Couverture Santé Universelle en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Renforcer les connaissances des participants sur la Couverture Santé Universelle ;
- ✓ Renforcer les connaissances des participants sur les contours de la Couverture Maladie Universelle en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Discuter autour des conditions nécessaires pour assurer l'équité et la bonne mise en œuvre de la CMU en Côte d'Ivoire ;

Trois sous-thèmes ont été présentés, sous la modération de Mlle Emma KOULAI, Membre de la CSCI :

1. **Couverture Santé Universelle dans le monde et enseignements à tirer**, par Dr Tania BISSOUMA-LEDJOU, Conseillère en gestion des politiques sanitaires, Organisation Mondiale de la Santé (OMS) Bureau de la Côte d'Ivoire
2. **Couverture Maladie Universelle : cadre juridique et institutionnel et dispositifs de mise en œuvre** par M. Yaya DIOMANDE, Directeur de la Sécurité Sociale et de la Mutualité au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP)
3. **Offre de soins de santé et Couverture Maladie Universelle** par Dr Germaine OUATTARA SIGUIFOTA, Directrice des Etablissements et Professions Sanitaires, Membre du Comité Technique CMU au Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS)

Des participants issus de l'Administration publique, du secteur privé, des organisations internationales de développement et de la société civile, ont pris part à cette importante activité.

Le panel a débuté avec les propos introductifs de Pascale BLANCHETIERE, Coordinatrice Générale de Médecins du Monde et de la Coordinatrice Nationale de la Convention de la Société Civile Ivoirienne, Mme Hélène GNONSAHIE. Elles ont, toutes les deux, reconnu que ce panel était une occasion pour la société civile d'exprimer les préoccupations des populations défavorisées puis d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de prendre

des mesures d'opérationnalisation effective du régime non contributif, dit Régime d'Assistance Médicale, qui vise les indigents et les personnes économiquement faibles.

II. LES COMMUNICATIONS

1^{er} sous-thème : Couverture Santé Universelle dans le monde et enseignements à tirer

Dans sa communication, Dr. Tania BISSOUMA-LEDJOU a expliqué les concepts et les principes que recouvrent la couverture santé universelle et la couverture maladie universelle. Elle a aussi fait l'état de la situation actuelle de la couverture santé et son financement. Elle a fini son exposé en insistant sur les défis et les opportunités de la CMU.

2^{ème} sous-thème : Couverture Maladie Universelle : cadre juridique et institutionnel et dispositifs de mise en œuvre

Cette présentation a été faite par M. Yaya DIOMANDE qui a orienté sa communication sur l'architecture de la Couverture Maladie Universelle en Côte d'Ivoire. Ainsi, a-t-il présenté le système de couverture de la CMU en insistant sur les deux régimes et les paniers de soins. Il a également présenté le rattachement des personnes couvertes par la CMU, le système de gestion de la CMU, le mode de financement de la CMU et les grands enjeux immédiats inhérents à la bonne mise en œuvre de la CMU.

3^{ème} sous-thème : Offre de soins de santé et Couverture Maladie Universelle

Il est revenu au Dr Germaine OUATTARA SIGUIFOTA de présenter cette communication. Présentant la situation de l'offre de soins de santé en Côte d'Ivoire, elle est revenue sur le panier de prestation de soins en général et le panier de soins CMU en fonction des champs de prise en charge des régimes de la CMU. Elle a conclu sur les avancées qu'offre la Couverture Maladie Universelle avant de dégager d'importantes perspectives.

III. LES ECHANGES

A l'issue des exposés, les participants sont intervenus pour proposer, à la lumière de leurs expériences et sur la base des communications faites, quelques propositions pour aider à atteindre les objectifs fixés.

Pour l'essentiel, les participants ont relevé ce qui suit :

- le risque des retards de paiement des prestataires de santé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui pourraient gripper le bon fonctionnement du système de gestion de la CMU ;
- le rôle que pourrait jouer les ONG de santé et les mutuelles existantes dans la mise en œuvre de la CMU ;

- La stratégie nationale de financement de la santé susceptible de porter les dépenses de santé à au moins 15% du budget de l'Etat (Déclaration d'Abuja) ;
- Les mécanismes mis en œuvre par l'Etat pour la couverture par la CMU des travailleurs du secteur artisanat et du secteur informel ;
- Les conditions d'un financement adéquat et pérenne de la mesure de gratuité ciblée avec le démarrage des prestations de la CMU ;
- La qualité des soins de santé et, particulièrement des prestations couvertes par la CMU et les efforts en termes de coûts financiers à consentir par les populations pour maintenir cette qualité ;
- L'urgence de rechercher des financements innovants pérennes de la CMU au travers de la parafiscalité affectée à la CMU ;
- La nécessité de la prise en compte des indigents et les populations du secteur informel par la CMU au démarrage des prestations de la CMU.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ce panel, le comité d'experts de la CSCI, après analyse, fait les recommandations suivantes :

1. **Prendre en compte les indigents et le secteur informel au démarrage effectif des prestations de la Couverture Maladie Universelle.** Les deux régimes de la CMU – le régime non contributif dénommé Régime d'Assistance Médicale (RAM) et le régime contributif dénommé Régime Général de Base (RGB) – doivent démarrer et fonctionner concomitamment.
2. **Elaborer une stratégie nationale de financement de la santé.** Le Gouvernement doit élaborer une stratégie nationale de financement de la santé fondé exclusivement sur un modèle de financement viable du système de santé et de la CMU et adapté aux réalités socio-économiques de la Côte d'Ivoire.
3. **Promouvoir et utiliser des financements innovants pérennes.** La société civile exhorte le Gouvernement à instaurer sur des secteurs économiques, une parafiscalité qui sera affectée au financement de la CMU.
4. **Garantir la disponibilité des intrants et un financement adéquat de la gratuité ciblée.** Le démarrage des prestations de la CMU ne doit pas engendrer un phénomène d'éviction de la gratuité ciblée. Le Gouvernement doit prendre des mesures pour assurer un financement adéquat et pérenne de la gratuité ciblée.
5. **Promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gouvernance et la gestion des ressources du secteur de la santé ainsi que dans la prestation des services de santé de qualité.** La société civile interpelle le Gouvernement sur l'impérieuse nécessité du calcul des coûts réels d'une prestation de santé de qualité en Côte d'Ivoire afin de rationaliser les dépenses budgétaires de santé.

Fait à Abidjan, le 12 décembre 2014

Le Panel